Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629055-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents (25) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (4) : M. NOIRBENT (pouvoir à M. CONAN), M. SIMON (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme LE BRETON).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/055 AFAFE – Approbation du protocole d'accord pour perte d'exploitation

La procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) concernant le territoire de la commune d'Elven a été engagée en 2015.

Avant la clôture de la procédure, la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), les 2, 9 et 10 décembre 2025, s'est consacrée à l'examen des recours formés contre les décisions de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF). Parmi ces recours, trois portent sur l'emprise du contournement nord-ouest envisagé par la commune d'Elven.

A cet effet, la commune avait acquis auprès du Département, en 2017, une surface d'environ 5 hectares, afin de permettre l'intégration de l'emprise de cette future voie dans les échanges fonciers réalisés dans le cadre de la procédure d'AFAFE précitée.

Nonobstant la non-opposition au projet de contournement des trois propriétaires requérants, la CDAF a constaté un déséquilibre des comptes de propriété et/ou un démembrement de la propriété, ce qui est contraire aux objectifs de l'aménagement.

La CDAF a donc par la suite proposé le paiement par le Département du Morbihan, maître d'ouvrage des opérations d'AFAFE, d'une soulte aux trois propriétaires en compensation du déséquilibre de leur compte de propriété et/ou du démembrement de leur propriété.

La commune a donné son accord pour conclure des prêts à usage gratuit (selon notamment articles 1874 et suivants du code civil) au profit des trois exploitations concernées, afin que ces dernières puissent continuer à exploiter les terres jusqu'à la réalisation de la nouvelle infrastructure routière. Cependant au regard du critère de précarité et de la perte de propriété foncière, il convient d'indemniser chaque exploitation quant aux pertes d'exploitation que ledit projet lui occasionne.

Le calcul des indemnités a été établi par les services départementaux sur la base de celles appliquées lors de projets routiers. Ce calcul tient compte de la marge brute de l'exploitation agricole, de la tension foncière du secteur, de la perte de fumures et d'arrières fumures, etc.

Par un courrier électronique reçu en date du 27 mai 2026, l'une des propriétaires, Mme FORTIN, a validé les modalités prévues au protocole d'accord joint en annexe.

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629055-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la signature du protocole d'accord pour perte d'exploitation avec Mme FORTIN, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 2 juillet 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 03/07/2026
Qualité : MAIRE